

## CONDITIONS GENERALES:

### **Utilisation des lieux loués:**

Les lieux loués sont destinés à l'habitation familiale et doivent être occupés par le Locataire en "bon père de famille". La sous-location est interdite. Le Locataire s'engage à respecter les lieux loués et à les restituer en l'état.

### **Linge de maison**

Les draps sont fournis, vos lits sont faits à votre arrivée.

Les torchons et tapis de bains vous sont également fournis.

Le linge de toilette mis à disposition : 1 drap de bain + 1 serviette de toilette/personne.

A l'issue du séjour, les draps seront retirés, pliés et entreposés dans la buanderie avec le linge de maison et de toilette pour en faciliter le contrôle lors de l'état des lieux de sortie. Toute dégradation ou manque sera évalué et retiré de la caution.

### **Utilisation des lieux loués:**

Les lieux loués sont destinés à l'habitation familiale et doivent être occupés par le Locataire en "bon père de famille". La sous-location est interdite. Le Locataire s'engage à respecter les lieux loués et à les restituer en l'état.

### **Wifi**

Le gîte est équipé d'une connexion Internet haut-débit mise à votre disposition gratuitement. Nous ne saurions être tenus pour responsables en cas d'incompatibilité d'équipement ou de dysfonctionnement. Il est formellement interdit de manipuler la box ou ses branchements.

Vous devrez utiliser Internet tel que la loi vous y autorise, votre responsabilité sera pleinement engagée dans le cas contraire.

### **Réservation**

Votre réservation est validée dès réception du contrat signé et du chèque d'arrhes dont le montant est spécifié sur le contrat (encaissement immédiat).

Vous vous engagez à vérifier que votre Responsabilité Civile comporte une clause « Assurance Villégiature ». Le signataire du contrat engage sa responsabilité pour toutes les personnes qu'il serait amené à introduire dans le gîte.

La signature du contrat vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

### **Règlement de l'acompte et du solde:**

L'acompte est à régler 30 jours avant la date du séjour et le solde sera versé à l'arrivée.

### **Modes de paiement**

Les règlements sont à effectuer par chèques, espèces, virements bancaires.

### **Annulation**

Si l'annulation intervient 30 jours ou moins avant la date prévue, le solde est dû mais sera remboursé en cas de relocation. Vous devrez nous informer de votre annulation par courrier en recommandé avec accusé de réception, ou par mail.

Une arrivée retardée ou un départ anticipé ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement ou remise.

### ***Résiliation de plein droit***

En cas de manquement par le Preneur à l'une des obligations contractuelles, le présent bail sera résilié de plein droit. Cette résiliation prendra effet après un délai de 48 heures après une simple sommation par lettre recommandée ou mail resté infructueux.

### ***Capacité de l'hébergement***

L'Orée de Marmeloux peut accueillir jusqu'à 10 personnes. Nos amis les animaux ne sont pas acceptés.

Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, ou dépasse le nombre convenu au contrat, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires et sera en droit de majorer le montant du loyer.

De plus il n'est pas autorisé de recevoir d'autres personnes que celles mentionnées sur le contrat sauf accord préalable du propriétaire.

### ***Parking***

Vous pouvez stationner jusqu'à 3 véhicules sur la propriété. Si nécessaire, plusieurs places de stationnement se trouvent toute proches, indiquées par le propriétaire.

### ***Arrivée et départ***

Pour une location semaine, vous pouvez arriver le jour prévu de 17 h à 19 h, sauf accord des propriétaires. Nous vous demandons de libérer la location le dernier jour à 10 h.

Pour les courts séjours, les horaires sont à convenir au cas par cas.

Si vous deviez quitter les lieux avant la date prévue, ce départ anticipé ne donnerait lieu à aucun remboursement.

### ***État des lieux et inventaire***

L'état des lieux d'entrée et inventaire sera remis au locataire à son arrivée. Toute réclamation le concernant survenant plus de 24h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise.

Le gîte doit être rendu propre et rangé.

### ***Ménage et cautions***

Une caution de 500 € vous sera demandée lors de votre arrivée + une caution ménage de 100 € si vous ne prenez pas l'option ménage.

Le dépôt de garantie sera réglé au plus tard à la date d'entrée dans les lieux loués. Celui-ci a pour objet de couvrir les réparations, le remplacement des objets, détériorations de toute nature concernant les rideaux, peintures, plafonds, vitres, literie, etc. ... ou remise en état qui seraient nécessaires suite au départ du Locataire. Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré comme une participation au paiement du loyer.

Si aucune dégradation n'était constatée lors de l'état des lieux de sortie, le dépôt de garantie sera restitué par le Bailleur au Locataire, au plus tard dans les 3 semaines suivant la date de sortie.

Dans le cas contraire, le solde du dépôt de garantie sera restitué au Locataire, déduction faite des frais de remise en état, dans un délai maximum de 2 mois après la date de sortie.

Le montant de la remise en état sera déterminé à l'amiable entre le Bailleur et le Locataire. En cas de désaccord, un devis de remise en état sera effectué par un professionnel ou autre organisme habilité au choix du Bailleur et indépendant de celui-ci. Le Locataire s'engage à régler le surplus si les frais de remise en état étaient supérieurs au dépôt de garantie.

Attention : le ménage sera considéré comme entièrement fait ou pas du tout, il n'y aura aucune remise sur le tarif. Une check-list est affichée pour faciliter l'organisation du nettoyage.

### ***Divers***

La salle à manger dispose d'un poêle à bois où vous pourrez allumer un feu lors des soirées, tout en respectant les conditions de sécurité élémentaires.

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'allumer des bougies.

La maison est non fumeur, la véranda également.

Les murets en pierres sèches dans le jardin ne présentent aucun danger à la condition néanmoins, de ne pas les escalader.

Nous vous demanderons de ne pas négliger la surveillance notamment des enfants, qui sont comme toutes les personnes hébergées sous la responsabilité du signataire du contrat.